

Madame ou mademoiselle ?

Autor(en): **Lempen, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SIGNE PARTICULIER : CELIBATAIRE MADAME OU MADEMOISELLE ?

L'état-civil qualifie la femme. Mariée, divorcée, veuve, célibataire ? Dès la première approche, on cherche l'étiquette, et on n'accordera pas de véritable identité à l'inconnue rencontrée dans un bureau, sur une plage ou dans un salon avant de l'avoir trouvée. Madame ou mademoiselle ? Une politicienne lausannoise avait demandé et obtenu que l'appellation « Madame » soit généralisée dans le courrier administratif de la commune. Quinze jours après, elle recevait une circulaire de la Municipalité libellée en ces termes : « Madame, Mademoiselle, Monsieur... ». La force de l'habitude ? Ou le besoin plus ou moins conscient de continuer à définir les femmes en fonction de l'homme qu'elles ont ou n'ont pas su fixer à leurs côtés ?

L'état-civil divise les femmes, et jusqu'à une date récente, il était évident pour tout le monde que les célibataires étaient du mauvais côté de la barrière. Laissées pour compte ou, dans un petit nombre de cas, déviantes volontaires, nimbées de soufre. Aujourd'hui, plus personne n'ose dire : « C'est une vieille fille » mais, à en croire les principales intéressées, bon nombre de préjugés ont la vie dure.

Nous parlerons dans ce dossier surtout de celles qui vivent seules et qui n'ont pas d'enfants, considérant que la célibataire ayant une vie de couple et/ou ayant fait l'expérience de la maternité perd la plupart des caractéristiques qui la distinguent d'une femme mariée. Mais la nécessité même d'une telle précision prouve l'inanité de la démarche qui consiste à vouloir classer les femmes dans des catégories étanches. Le célibat n'est pas une essence : c'est un état, provisoire ou définitif, aux formes variables, exactement comme le mariage ! Et si, comme le mariage, il contribue à constituer la personnalité d'une femme, on se gardera bien d'affirmer qu'il détermine à lui seul le sens d'une vie.

Dominique a 42 ans, et fait une brillante carrière dans l'immobilier. Elle gagne très bien sa vie, voyage beaucoup pour son travail et pour son plaisir, mène une vie sociale et culturelle intense. Elle vit seule, et pour rien au monde ne se mettrait en ménage avec un homme, mais les relations affectives et sexuelles ne lui font pas défaut. Les amies mariées de Dominique, qui à cette époque de leur vie sont aux prises avec les innombrables problèmes de la gestion familiale et avec les difficultés du recyclage considèrent avec une pointe de dépit son indépendance et sa réussite professionnelle. Certaines rêvent secrètement d'être à sa place.

Aujourd'hui, pour la première fois sans doute dans notre histoire, le célibat féminin et l'absence d'enfant commencent à être envisagés comme les formes d'un statut socialement admissible, voire enviable. Mais seule une petite minorité de femmes célibataires correspond à cette nouvelle image, que Dominique incarne de façon presque caricaturale : celles pour qui le renoncement (volontaire ou non) au mariage et à la maternité a ouvert les portes du succès, de l'amour sans contrainte, de la liberté.

« Des oiseaux rares, affirme Catherine, elle-même célibataire, qui s'est longtemps occupée de promotion professionnelle des femmes. Côté travail, la grande majorité des femmes non mariées occupe des emplois subalternes et peu gratifiants, exactement comme cela



Dessin Danièle Vuarambon

se passe chez les femmes mariées. Et côté vie privée, il suffit de voir comment les jeunes filles des années quatre-vingt continuent à s'accrocher au premier homme venu pour se rendre compte que le mariage est encore perçu de nos jours, à tort ou à raison, comme une garantie irremplaçable d'épanouissement affectif et d'insertion sociale ».

Catherine est convaincue que la réussite professionnelle n'est pas une question d'état-civil, mais bien de formation et surtout de personnalité. « Mariées ou pas, ce sont celles qui « en veulent » qui font carrière ». Avis partagé par Micheline, une autre célibataire dans la force de l'âge, et visiblement bien dans sa peau :

« Le véritable obstacle que rencontrent les femmes sur le plan professionnel, ce n'est pas leur situation familiale, quelle qu'elle soit, mais bien leur complexe d'infériorité atavique et un manque flagrant d'ambition ».

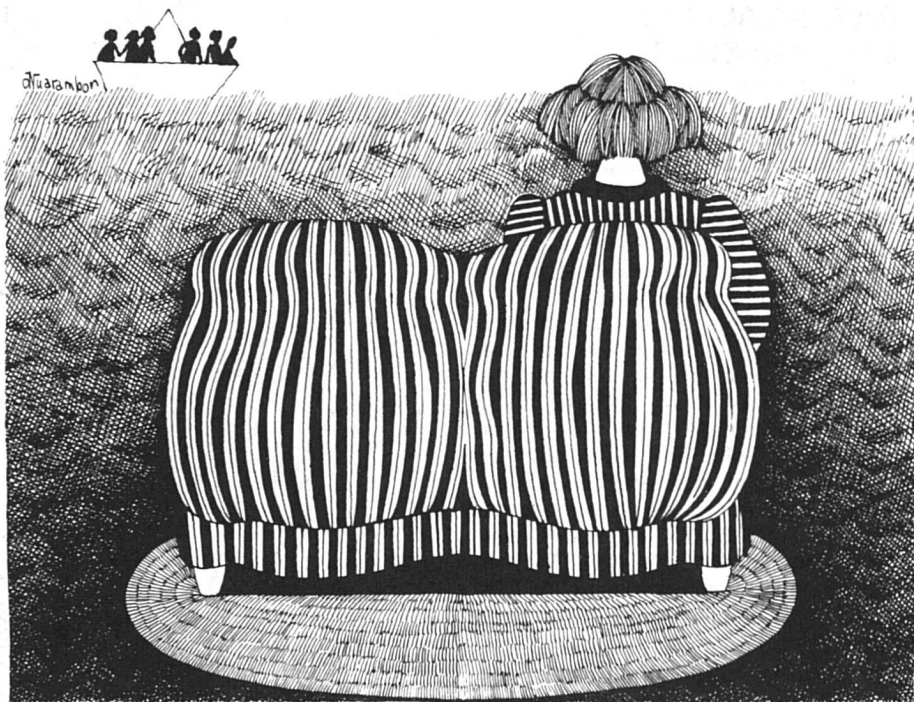
HANDICAPS CUMULES

L'analyse de Anny Hamburger, présidente de l'Association des femmes célibataires (AUF, voir encadré) est beaucoup plus dure. Les femmes célibataires, d'après elle, cumulent les handicaps. Comme c'est le cas pour l'ensemble des femmes, elles ont été les victimes d'un système éducatif discriminatoire et, pour la plupart, ont reçu une formation

professionnelle de niveau inférieur à celle des hommes de leur milieu. Mais contrairement aux femmes mariées, elles ne bénéficient, en compensation, d'aucun des avantages liés à la condition féminine traditionnelle : par exemple, les relations sociales et l'effet d'entraînement d'un mari généralement mieux placé dans la course à la réussite. « Ce n'est pas un hasard si c'est une femme mariée qui est devenue la première conseillère fédérale ! »

Pourtant, les célibataires n'ont-elles pas une grande liberté d'action beaucoup plus grande que les femmes mariées, surtout celles qui ont des enfants ? La question fait bondir la présidente de l'AUF, qui répond du tac au tac : « Vous êtes-vous jamais demandé qui s'occupe des parents âgés ou malades dans une famille ? Qui accomplit toutes les tâches bénévoles dont les autres se débarrassent, sous prétexte qu'ils ont une famille à eux ? Savez-vous combien de femmes célibataires ont dû renoncer, totalement ou partiellement, à leur propre accomplissement, affectif ou professionnel, pour prendre soin des vieillards, des infirmes, de tous ceux qui pour une raison ou pour une autre ont besoin d'assistance ? »

Anny Hamburger évoque des situations vécues par des femmes qui ont aujourd'hui atteint ou dépassé la cinquantaine. Mais il faut croire que les choses n'ont pas tellement changé puisque, d'après une enquête effectuée en 1975 auprès de ses membres, les deux tiers s'occupent, en dehors de leur famille, d'enfants, de voisins, de personnes âgées ou malades. « La société s'attend toujours à ce que ce soient les filles non mariées à se charger des soins aux vieux parents, confirme Catherine. Je connais une famille avec 4 enfants, 3 filles et 1 garçon. Deux des filles sont mariées avec des hommes ayant de grosses si-



Dessin Danièle Vuarambon

tuations. Le garçon est célibataire, la troisième fille aussi. C'est naturellement cette dernière qui s'occupe de la vieille mère ! »

STATUT AMBIGU

Tous les témoignages concordent sur ce point : les hommes, eux, mariés ou pas, sont tacitement dispensés de ce genre d'obligations. « Notre position dans le monde professionnel n'est pas plus comparable à celle des célibataires hommes qu'à celle des femmes mariées, constate amèrement Anny Hamburger. Tout le monde admet que la grande affaire de la vie d'un homme, c'est le travail. On trouve normal qu'il se décharge de tout le reste sur son entourage. Un exemple : s'il est célibataire, personne

ne s'étonnera de le voir recourir aux services d'une femme de ménage. Mais si une femme célibataire en fait autant, on la regardera de travers. Les femmes célibataires ont autant besoin qu'un homme de gagner leur vie aussi bien que possible. Mais, en même temps, la société leur demande de rester fidèles à l'image classique de la féminité, faite d'occupations domestiques et de dévouement ».

Rien ne se prête moins à l'évaluation quantitative que le bonheur et la joie de vivre, et on permettra aux sceptiques de sourire quand on leur annonce triomphalement, sondage à l'appui (24 Heures), qu'en 1985 48,2 % des Suisses sont « très heureux », 47,2 % « plutôt heureux » (ce qui fait 95,4 % pour le total !) et que le portrait-robot du Suisse heureux est celui d'une Suisseuse mariée, avec enfants, dans la quarantaine, ayant fait des études supérieures et travaillant à temps partiel.

Faute de renseignements plus consistants, mieux vaut laisser l'état-civil tranquille en cette mouvante matière. Ce qu'on peut dire, c'est que le problème de la solitude semble être effectivement une constante du célibat, en particulier féminin. « Le prix de l'indépendance » dit, lucidement, Catherine. Micheline en convient également. « Mais, observe-t-elle avec humour, je connais pas mal de femmes mariées, ménagères isolées, épouses délaissées, qui en souffrent encore plus cruellement, parce qu'elles n'ont aucune compensation. » Elle ajoute non sans malice : « Il y a des périodes où je passe avec mes collègues masculins beaucoup plus de temps que leurs épouses ! »

ADHERER A L'AUF ?

L'association des femmes célibataires (Arbeitsgemeinschaft Unverheirateter Frauen, AUF) existe depuis 1975. Elle compte environ 1500 membres, essentiellement en Suisse alémanique. De fait, aucune des célibataires romandes que nous avons rencontrées n'en connaissait l'existence, et la plupart d'entre elles ne se sentent pas attirées par une telle organisation. « Je ne me suis jamais perçue en fonction de mon état-civil, dit l'une d'entre elles, et je n'aurais aucune envie de m'enfermer dans une corporation qui m'encouragerait au repli sur cette particularité de ma situation. Je suis contre toute forme de cloisonnement ».

Pour beaucoup de femmes, toutefois, et en particulier pour celles qui vivent

seules, l'association représente un soutien dont l'importance va bien au-delà des revendications qu'elle exprime. Les réunions, les sorties récréatives sont toujours très bien fréquentées, à une époque où les associations féminines se plaignent, un peu partout, d'une baisse de la participation. Des liens d'amitié se créent.

« Pourtant, précise la présidente, nous sommes toutes confrontées à un problème de manque de temps. Emploi à plein temps plus activités bénévoles : les célibataires, ne l'oubliez pas, travaillent beaucoup ! »

Adresse : Postfach 45, 4800 Zofingen.

PATERNALISTE OU CHASSEUR

L'attitude des hommes, mariés ou non, peu importe, face à la femme célibataire ? « Ou paternaliste ou chasseur, si elle est tant soit peu appétissante » résume Micheline. Mais les hommes ne sont-ils pas tout aussi paternalistes avec les femmes mariées ? « Pas de la même manière. Sur le plan professionnel, on les craint beaucoup moins... »

Quant à la funeste réputation de la célibataire croqueuse d'hommes et voleuse de maris, il aurait été bien plaisant de pouvoir solennellement déclarer dans ces colonnes qu'elle a été désormais remise au grenier des idées flétries. Malheureusement, elle paraît, encore de nos jours, incontournable, puisque toute célibataire finit, tôt ou tard, par y faire allusion dans la conversation. « On n'invite pas une femme célibataire avec des couples parce qu'elle représente un danger potentiel. »

Par goût de la symétrie aussi, sans doute. « Entité tenue pour telle, le jeune ménage est au jeune ménage ce que la noix, une en deux lobes, est à la noix. Il se recrute par rencontre chez un autre jeune ménage, qui les reçoit et qui vous reçoit. Dans le même milieu d'ordinaire : cela s'appelle l'affinité », ironise Hervé Bazin dans « Le Matrimoine ». Faute de correspondre à cette imprescriptible binarité, la célibataire, être incomplet, n'a pas sa place à table. « Les mentalités ont très peu changé », conclut Catherine, qui pourtant a une sainte horreur du misérabilisme.

TRAVAIL OBLIGATOIRE

Mais il n'y a pas que les mentalités. Il y a aussi, et peut-être surtout, le statut matériel des femmes célibataires, qui est loin d'être aussi enviable, assure énergiquement Anny Hamburger, que se le représentent les femmes au foyer en mal d'autonomie financière. Ces dernières voient dans le travail à l'extérieur surtout son côté émancipateur. Mais pour la femme célibataire, qui n'a pas le choix entre avoir un emploi et rester à la maison, il s'agit souvent d'une obligation, d'autant plus lourde que l'activité est peu gratifiante et mal rémunérée, et qu'il est impossible, pour des raisons financières, de l'exercer à temps partiel.

« Quand on avance en âge, plaide la présidente de l'AUF, il devient pénible de passer toute la journée loin de chez soi. » Elle indique d'un geste les villas familiales qui entourent sa propre maison, dans un quartier résidentiel de Zofingue. « Là autour, il n'y a que des familles avec enfants, et des mères qui restent à la maison. L'été, je les vois manger au jardin à midi, puis l'homme et les enfants repartent ; la femme range bien tranquillement sa cuisine, et quand elle a fini elle



Dessin Danièle Vuarambon

se met dans une chaise longue avec un magazine... Je me dis parfois que moi aussi j'aimerais bien m'asseoir au soleil dans la verdure au lieu d'aller travailler... ». Un silence. Puis elle ajoute : « Voyez-vous, je pense que toute femme a besoin de vivre tant soit peu son côté féminin, d'avoir du temps à passer dans son intérieur... »

Mais jusqu'à quel point les femmes célibataires sont-elles vraiment considérées comme des femmes ? La question est moins saugrenue qu'il n'y paraît lorsqu'on se rend compte que, sur le plan légal, leur sexe est au moins aussi indéterminé que le sexe des anges. Par exemple, en matière de cotisations AVS, la femme seule est assimilée à l'homme ; mais, en matière d'assurance maladie, elle paie des primes plus élevées que celles des hommes, comme toutes les autres femmes.

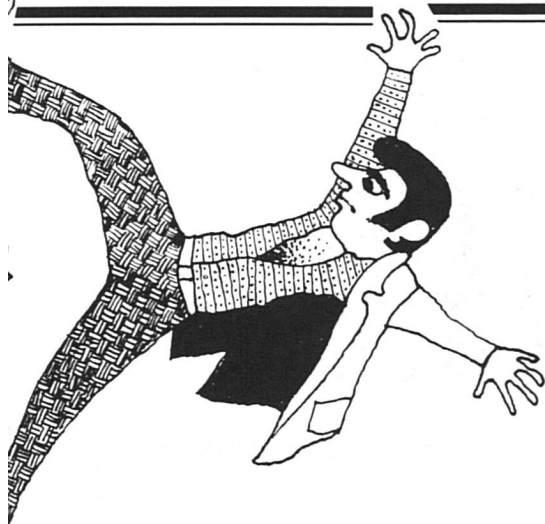
SOLIDARITE A SENS UNIQUE

« Notre association, précise Anny Hamburger, ne met pas en cause le principe de solidarité qui est à l'origine de ce genre de situations. Mais pourquoi la solidarité devrait-elle s'exercer à sens unique ? Toutes les femmes — mariées, veuves, divorcées — reçoivent un appui ou une compensation de la société, sous différentes formes, pour les tâches fami-

liales qu'elles accomplissent ou qu'elles ont accompli dans leur vie. C'est une très bonne chose. Mais pourquoi les femmes célibataires sont-elles les seules à ne rien recevoir lorsqu'elles se consacrent à l'assistance de parents âgés ou malades ! »

Certaines des revendications de l'AUF ne sont pas étroitement liées au sexe ni à l'état-civil, mais plutôt à un mode de vie propre à une majorité des femmes que l'association représente. Ainsi, sur le plan fiscal, l'AUF souhaite-t-elle l'introduction de déductions pour les personnes vivant seules. Elle considère, en effet, injuste que celles-ci (femmes ou hommes) soient taxées de la même manière que les concubins ou que les autres personnes non mariées vivant en ménage commun avec quelqu'un, pour lesquelles le fait de partager les frais généraux entraîne de substantielles économies.

D'autres revendications visent plus spécifiquement des inégalités de traitement entre différentes catégories de femmes. Ainsi la rente de veuve, que l'AUF propose purement et simplement de supprimer, en augmentant en revanche les rentes d'orphelins. La veuve sans enfants n'aurait donc droit à rien ? « Le principe de la rente de veuve découle de celui de l'obligation d'entretien du mari à l'égard de la femme, principe qui n'est plus affirmé dans le nouveau droit matri-



monial, et qui contrevient à l'article constitutionnel sur l'égalité des droits. Pour-quoi une femme encore jeune, en bonne santé et sans charges de famille serait-elle incapable d'assurer elle-même sa subsistance ? »

SUPPRIMER LES INJUSTICES

Anny Hamburger sait fort bien, et elle en convient volontiers, que, pour l'instant, les conditions concrètes du mariage sont encore telles que les veuves devant retravailler se trouvent en situation de faiblesse sur le marché de l'emploi.

Aussi préconise-t-elle, en tout cas pour les veuves mères de famille, des rentes de recyclage limitées dans le temps. Mais elle tient à répéter que, à moyen ou long terme, tous les privilèges ainsi que toutes les discriminations liées à l'état-civil devraient disparaître.

La position de l'AUF est originale, et contraste avec le discours habituel sur la condition féminine, qui prend en considération presque exclusivement les femmes mariées et surtout les mères. Anny Hamburger a raison de dire que les revendications des femmes célibataires sont mal connues, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles n'occupent pas la place d'honneur dans les programmes des organisations féminines. Peut-être parce qu'elles prennent le contre-pied des causes classiques, comme l'instauration d'une compatibilité entre travail professionnel et maternité ? L'AUF se défend de vouloir diviser les femmes : « Au contraire, nous voudrions que la commune appartenance des femmes à un même sexe soit sanctionnée par la suppression de toutes les injustices. Quand les femmes mariées revendiquent le partage des tâches dans la famille, nous sommes d'accord. Mais, nous, n'avons-nous pas droit à une compensation pour le fait de ne pouvoir partager avec personne ? »

Silvia Lempen

HISTOIRE D'ANTOINETTE

Antoinette a 84 ans. Elle vit dans une maison de retraite de la région lausannoise.

FS : Est-ce volontairement que vous êtes restée célibataire ?

A : Non, c'est à la suite d'un enchaînement de circonstances. Mes parents étaient déjà assez âgés quand je suis née, et ma mère est tombée malade lorsque j'étais encore jeune fille. Il a fallu que je m'occupe d'eux.

FS : Vous n'aviez pas de frères et sœurs ?

A : Si, j'avais deux frères, mais ils ont fait leur vie ailleurs. Ça paraissait tout naturel.

FS : Qu'avez-vous fait quand vos parents sont morts ?

A : J'avais alors 35 ans. Je suis allée vivre avec une tante très âgée. Elle se trouvait dans une pension où elle n'était pas heureuse. Alors nous avons pris un appartement ensemble.

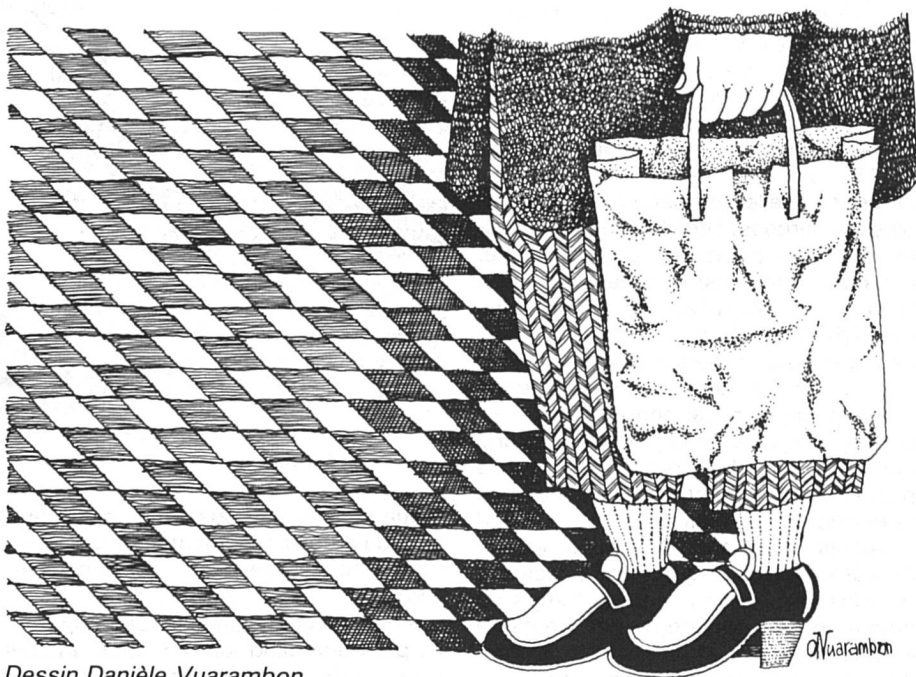
qui étaient en traitement à l'Hôpital cantonal. C'étaient des traitements très longs, et il fallait occuper les malades. Je leur faisais faire des travaux manuels, de la broderie pour les dames, des travaux sur cuir pour les messieurs.

FS : Toujours bénévolement ?

A : Non, je recevais un traitement symbolique, qui a ensuite augmenté au fil des années, tout en restant très modeste. Mes activités se sont ensuite étendues à d'autres secteurs de l'hôpital, puis à d'autres institutions.

FS : Quel effet cela vous a-t-il fait de recevoir votre premier salaire, même minuscule, alors que vous aviez déjà plus de 45 ans ?

A : J'ai été satisfaite, mais cela n'avait pas tellement d'importance.



Dessin Danièle Vuarambon

FS : Vous n'aviez pas de formation, pas de métier ?

A : J'avais fait l'école Vinet, mais je n'exerçais aucun métier. Je vivais avec l'héritage de mes parents, et ma tante pourvoyait à une partie de mon entretien. Mais je travaillais bénévolement quelques heures par semaine pour le service social.

FS : Et quand votre tante est morte à son tour ?

A : J'ai commencé une activité d'assistance aux personnes tuberculeuses

FS : Avez-vous eu beaucoup d'amies ?

A : Quelques-unes... Mais j'ai surtout fréquenté la famille.

FS : Des regrets ?

A : Je n'ai pas beaucoup eu l'occasion de me poser la question.

FS : Par exemple, de ne pas avoir eu d'enfants ?

A : Je me suis beaucoup occupée d'un petit-neveu, un fils de mon frère. Malheureusement, il est mort jeune.